

INFORMATION IMPORTANTE

Dans le cadre du plan France Très Haut Débit (THD) appelé également « zones blanches centres-bourgs » et pour répondre aux besoins pressants des populations de Val Cenis (habitants comme touristes) en matière d'accès au réseau de téléphonie mobile 3G et 4G, la candidature de la commune déléguée de Termignon a été retenue sur un panel de 500 dossiers déposés en France auprès des services de l'Etat.

Ces mêmes services ont retenu l'opérateur Free pour deux raisons majeures :

- l'opérateur a envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) des obligations de couverture réseau vis-à-vis des populations;
- pour l'installation d'une antenne relais accessible aux 4 opérateurs - Orange, Bouygues, SFR et Free – sur le lieu-dit les Arcannes sur Termignon ; l'étude d'implantation ayant été faite en collaboration avec la commune.

Important

- Pour toute implantation d'une nouvelle antenne relais de téléphonie mobile, l'opérateur missionné par l'Etat se doit de mettre un dossier d'information à la disposition des habitants de la commune concernée au plus tard dix jours après la réception du dossier par le Maire, comme stipulé dans le décret n° 2016-1211 du 9 septembre 2016 relatif à l'information locale en matière d'exposition du public aux champs électromagnétiques. En conséquence de quoi la mairie relaye cette information auprès de la population.
 - Une demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques a été émise par la commune de Val Cenis auprès de l'Agence nationale des fréquences afin de pouvoir disposer d'éléments de mesure sur l'exposition aux champs magnétiques avant/après l'installation.
 - Foire Aux Questions sur les antennes relais :
<http://www.radiofréquences.gouv.fr/antennes-relais-de-telephonie-mobile-a67.html>
 - Un bail sera signé entre la commune et l'opérateur pour l'occupation du domaine communal.

Les habitants peuvent formuler des observations dans un délai de trois semaines à compter de la diffusion de cette information soit **avant le lundi 7 septembre 2020**

soit par courrier à : Mairie de Val-Cenis – rue de la Parrachée – Termignon
73500 VAL-CENIS

soit par courriel à : accueil@mairie-valcenis.fr

Dossier d'information consultable au secrétariat de mairie de Termignon ou téléchargeable sur le site : <https://www.commune-valcenis.fr/vie-municipale/etudes-enquetes-et-travaux.html>

Merci de votre attention.

Jacques ARNOUX,
Maire de Val-Cenis

